

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021**

**Présents** : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron (*arrivée 19h38*), M. François Rivier, M. Jacques Turrin.

**Secrétaire de séance** : M. Yves Bodot

---

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- d'un courrier des Sarmentelles remerciant les partenaires pour leur soutien sur l'année 2020 et demandant une subvention pour 2021.
- d'un courrier du caveau demandant un geste financier sur les loyers.
- d'un courrier de l'amicale des donneurs de sang demandant une subvention et annonçant les dates de collectes de sang au théâtre municipal de Beaujeu de 16h00 à 19h00. 26 février, 21 mai, 23 juillet, 22 octobre, 30 décembre.
- d'un courrier du Syndicat Mixte du Beaujolais concernant la Charte Forestière du Beaujolais et souhaitant un délégué au sein de la commune. Georges Montel se propose d'être délégué.
- de la fermeture du secrétariat de mairie les 11 et 12 février.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner par délégation accordée au maire le 2 juin 2020**

Décision de non préemption, pour les parcelles suivantes :

- Parcelles AL 107 et 261 « 178, rue du bourg » pour une superficie de 1 209 m<sup>2</sup>.
- Parcelle 079 AM 46 « 118, chemin de la place » pour une superficie de 996 m<sup>2</sup>.
- Parcelles AL 105 et 166 « 54, rue Alexandre Poidebard » pour une superficie de 137 m<sup>2</sup>.
- Parcelle 079 AM 39 « 320, chemin de la place » pour une superficie de 1 900 m<sup>2</sup>.
- Parcelle AL 6 et 7 « 50, allée des chênes » pour une superficie de 1 071 m<sup>2</sup>.
- Parcelles AL 101 102 103 135 « 53, rue Alexandre Poidebard » pour une superficie de 958 m<sup>2</sup>.
- Parcelle AL 124 « 185, rue du bourg » pour une superficie de 112 m<sup>2</sup>.

### **Finances**

#### **Tarifs et participations 2021**

Annie Coperet, adjointe aux finances, présente au conseil municipal les tarifs 2021, suite aux propositions émises par la commission. Un tableau est distribué aux conseillers.

Droit d'occupation pour les forains : 40 € par manège et par manifestation.

Droit de stationnement pour les commerçants ambulants : 3 € par semaine et 80 € à l'année.

Cimetière – Columbarium : 15 ans : 600 €

30 ans : 900 €

Jardin du souvenir : gratuit

Cimetière – concession : 30 ans : 170 € le m<sup>2</sup>

Cyberespace : abonnement : 11 € par famille

Impression en noir et blanc : 0,10 €

Impression en couleurs : 0,30 €

Ateliers informatiques lundi soir, mardi matin, jeudi matin et vendredi matin :  
6 € les 2 heures.

Tarifs pour la salle des fêtes et l'espace loisirs :

<i>Salles</i>	<i>Durée ou objet</i>	<i>Tarifs habitants Régné-Durette</i>	<i>Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures</i>	<i>Associations communales</i>
<b>Espace loisirs</b>	<b>1 jour</b>	<b>510 €</b> + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	<b>950 €</b> + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution 1 500 € + 500 € ménage)
<b>Bar espace loisirs</b>	<b>1 jour</b>	<b>170 €</b> (caution 1 500 € + 300 € ménage)		<b>Gratuité totale</b> (caution 1 500 € + 300 € ménage)
<b>Terrain enherbé (exposition à but commercial)</b>	<b>1 jour</b>	<b>500 €</b> (caution 2 000 €)	<b>500 €</b> (caution 2 000 €)	<b>Gratuité totale</b> (caution 2 000 €)
<b>Salle des fêtes</b>	<b>1/2 journée</b> (uniquement pour les funérailles)	<b>70 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	<b>70 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	
	<b>1 jour sans cuisine</b>	<b>130 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	<b>200 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800€ + 300€ ménage)
	<b>1 jour avec cuisine</b>	<b>200 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)	<b>360 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)
	<b>2 jours sans cuisine</b>	<b>250 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	<b>360 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800€ + 300€ ménage)
	<b>2 jours avec cuisine</b>	<b>320 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)	<b>500 €</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cantine)

*Toute association ayant son siège sur la commune depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera de l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions tarifaires telles que présentées.

### **Tarifs Raid Bleu 2021**

Annie Coperet, adjointe aux finances, présente au conseil municipal la proposition de la commission. En ce qui concerne le Raid Bleu, elle rappelle que la société Amada bénéficie de la gratuité « association » et doit payer 130 € de frais de fonctionnement + les frais d'eau, d'électricité et de gaz. Elle propose de maintenir les cautions à 1 500 € pour parer à d'éventuelles dégradations et de 500 € pour le ménage. En ce qui concerne le terrain enherbé devant l'espace loisirs, le tarif proposé est de 500 € en cas d'exposition à but commercial, avec une caution de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir le tarif pour le Raid Bleu tel que présenté.

### **Vote des subventions 2021**

Distribution aux conseillers du tableau des subventions étudiées en commission des finances. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € pour le CCAS,
- 150 € pour APG-CATM,
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 4 400 € au restaurant scolaire du Sou des écoles,
- 2 000 € pour la coopérative scolaire,
- 2 € / jour / enfant pour l'Amicale Laïque de Beaujeu, soit une provision de 300 €,
- 1 500 € pour Chat-Pito en provision pour la subvention de fonctionnement,
- 200 € pour les Sarmentelles,
- 200 € de provision pour le remboursement de l'électricité prise au caveau pour les WC publics,
- 650 € pour le Sou des écoles, cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariés,
- 400 € pour les Retrouvailles (animation Paris-Nice prévue en Mars 2021),
- 700 € pour les Resto du Cœur,
- 2 600 € pour Beaujolais Basket : 1000 € au budget « jeunes joueurs » et 1 600 € aide exceptionnelle Covid,
- 1 400 € pour le Tennis Club de Régnié-Durette, aide exceptionnelle Covid
- 500 € pour Durégym, aide exceptionnelle Covid.

### **Mandatement en dépenses d'investissement**

Annie Coperet, adjointe aux finances, explique que le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à acheter du matériel avant le vote du budget primitif.

- Solde de l'épareuse pour la voirie 13 767 € TTC.
- Achat de 4 isoaloirs et d'une urne pour le double scrutin (élections Départementales et Régionales) qui devrait avoir lieu en juin pour 1 500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense de 15 267 € TTC. S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2021.

## **SMRB : Convention d'accès aux parcelles privées**

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais demande à la commune de signer une convention autorisant l'accès aux parcelles privées pour atteindre le seuil situé entre Montmay et le lavoir dans le cadre de l'effacement du seuil.

Les nouveaux aménagements mis en place par le SMRB dans le cadre de son intervention seront rétrocédés à la commune de Régnié-Durette dès la réception des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix « pour », 6 abstentions et 1 voix « contre » autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

## **Syder**

### **Maintenance éclairage public – Ponchon – chemin des Bruyères – La Chapelière**

Georges Montel, délégué au Syder, présente au conseil 3 propositions de travaux de maintenance de luminaires :

- Ponchon : dépose du luminaire cassé et remplacement par un nouveau luminaire LED pour un montant de 499 €.

- Chemin des Bruyères : dépose du luminaire cassé et remplacement par un nouveau luminaire LED pour un montant de 499 €.

- La Chapelière : dépose de l'ouvrage vétuste – pose d'un nouveau candélabre et d'un nouveau luminaire LED pour un montant de 775 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux de maintenance pour les 3 luminaires.

## **Commissions communales**

### **Commission bâtiments**

Georges Montel informe le conseil :

- qu'il a effectué plusieurs demandes de devis : isolation des façades mairie cantine, reprise sur les toits du bâtiment de la mairie – béton pour la remise en état du « garage Cartet » + changement du portail et renforcement du plancher – béton dans la cave de l'école – changement d'éclairage en LED pour l'espace loisirs et l'école – toit du multiservices à remettre en état.

### **Commission manifestations locales**

Anne-Marie Fuet informe le conseil :

- que suite à la distribution du colis des aînés de nombreux messages de remerciements, écrits comme oraux, ont été adressés en mairie tant pour la démarche que le contenu du colis. Les bénéficiaires ont apprécié que la distribution ait pu se faire en face à face. Elle remercie l'ensemble du conseil et les membres du CCAS pour ce moment de partage avec nos aînés.

### **Commission communication**

Anne-Marie Fuet informe le conseil :

- que la commission s'est réunie plusieurs fois en décembre et début janvier pour la conception du bulletin municipal. La proposition définitive devrait arriver prochainement.

## **Sybémol**

Anne-Marie Fuet informe le conseil que la prochaine réunion aura lieu le 22 février.

## **Commission école**

Catherine Cinquin informe le conseil :

- que l'école a été retenue pour le « label école numérique 2020 ». Les enseignants souhaiteraient équiper leur classe de tableaux numériques sachant qu'une partie du matériel peut être subventionné à hauteur de 50%.
- qu'elle souhaiterait l'installation d'un placard pour le rangement du matériel de ménage.

Elle précise qu'il faudrait que ces projets soient retenus au budget 2021.

## **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil :

- que la commission se réunira courant février pour le programme voirie 2021.
- qu'une rencontre avec le Département aura lieu le 23 février afin d'élaborer un projet de travaux d'aménagement de travaux de la traversée du village.

## **Commission finances**

Annie Coperet informe le conseil :

- qu'une réunion aura lieu le 18 février.
- qu'elle a envoyé un mail à tous les responsables de commission leur demandant les devis pour l'investissement. Ces devis doivent être reçus en mairie avant le 28 février.

## **Commission tourisme**

Annie Coperet informe le conseil qu'une association a été créée pour renouveler le label Géopark.

## **Commission embellissement**

Annie Coperet informe le conseil que la commission va travailler pour décorer le village afin d'accueillir le passage du Paris-Nice.

*Arrivée Adrien Perron*

## **Commission urbanisme**

Monsieur le Maire informe le conseil que le « permis d'aménager » a été déposé par la société Nexity. Il va prévoir une réunion de la commission en invitant une personne de la CCSB et Mme Blanc du CAUE.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de Monsieur Taconet pour la prise en charge de sa clôture suite aux travaux du multiservices. Il précise que lors de l'échange des parcelles avec Monsieur Taconet, la mairie s'était engagée à financer le mur de soutènement et le grillage. Le devis de Monsieur Taconet concerne la pose d'une barrière en fer. Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers. Après discussion, il semble normal que la commune prenne en charge la clôture à hauteur du prix d'un grillage et non la totalité de la facture.

Monsieur le Maire informe le conseil que la CCSB est propriétaire de la Grange Charton depuis fin décembre. Un bail sera signé avec l'Inter-Beaujolais qui envisage de créer un pôle œnologique avec une partie viticole (pépinière). Une autre partie du bâtiment sera destinée au développement (nouveaux procédés pour la viticulture).

**La séance est levée à 19h51**